



Rapport d'activité 2023

Centre Hospitalier J.MONOD
PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE

Rue Eugène Garnier
61100 FLERS

☎ 06.85.82.43.92 secrétariat
☎ 02.33.62.41.31 secrétariat
✉ pass.flers@ght.cdn.fr

MEDECIN COORDINATEUR
DR ASMA BEN MANSOUR

CADRES
Madame Mélina CORVEE-BLONDIN
Madame Nathalie Guillouet
Madame Agathe Lecoq

ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL
MADAME AURELIE LEGUÉDÉ

INFIRMIERE
MADAME HOURIA DIABI

SECRETAIRE
MADAME MARLEINE SAKR

Fonctionnement de la PASS

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé, inscrite dans La Loi d'Orientation n°98.657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, tend à garantir l'accès de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection, de la famille et de l'enfance.

Présentation du service :

Le service de la PASS se compose d'une équipe pluridisciplinaire. Elle est constituée :

- Un médecin, Dr Asma Ben Mansour (0,2 ETP)
- Une assistante de service social, Mme Aurélie Leguédé (0,5 ETP)
- Une infirmière, Mme Houria Diabi (0,5 ETP)
- Une secrétaire, Mme Marleine SAKR (0,5 ETP)

Ses missions :

- Faciliter l'accès aux soins de santé (tout patient accueilli doit pouvoir bénéficier d'information, de prévention et d'accès gratuit aux soins au sens large : consultation médicale généraliste ou spécialisée, soins infirmiers, délivrance de médicaments, actes de radiologie, actes de biologie, ...);
- Faire du lien entre les différents intervenants autour de la prise en charge du soin ;
- Favoriser l'accès aux droits sociaux (ouverture des droits à une couverture sociale, mise en relation avec les organismes extérieurs, aide à la constitution de dossiers administratifs, accompagnement pour la recherche de domiciliation...);
- Sensibiliser et conseiller les professionnels intervenant auprès des populations avec des problématiques de santé liées à la précarité.
- Participation active au réseau partenarial

Horaires d'ouverture de la Permanence d'Accès aux Soins de Santé :

	Matin	Après-midi
LUNDI	<p>ASS 9h00-12h30</p> <p>IDE 9h-12h30</p> <p>Secrétaire 9h-12h30 *</p>	<p>ASS 14h00-17h00</p> <p>IDE 13h30-17h00</p>
MARDI	FERME	Secrétaire 13h30-17h00 *
MERCREDI	<p>ASS 9h00-13h00</p> <p>Secrétaire 9h00-12h30 *</p>	FERME
JEUDI	IDE 9H00-13H00	<p>ASS 13h30-17h00</p> <p>IDE 13h30-17h00</p> <p>Médecin 14h00-17h00</p> <p>Secrétaire 13h30-17h00 *</p>
VENDREDI	<p>ASS 9h00-13h00</p> <p>Secrétaire 9h00-12h30 *</p>	FERME

- ASS : assistante de Service Social
- IDE : Infirmière Diplômée d'Etat

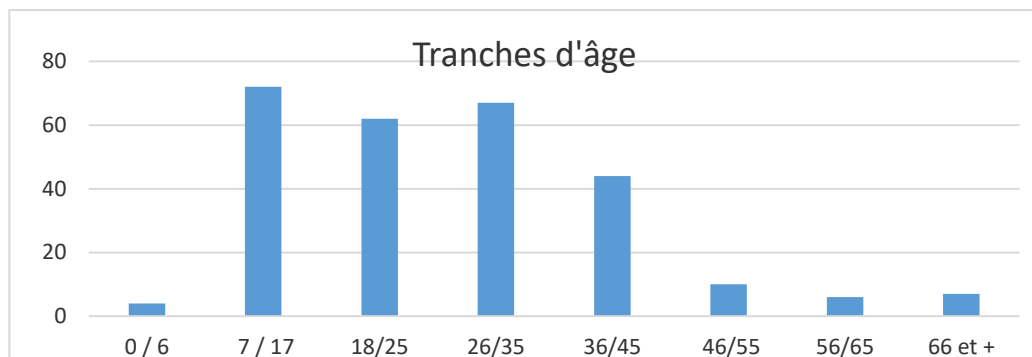
Activité pour l'année 2023 :

En 2023, la permanence d'accès aux soins de santé a accueilli 272 patients, dont 251 nouveaux : 62 femmes et 210 hommes ont été reçus.



Le profil des patients :

- ✚ 89% sont d'origines étrangères. Ils sont orientés par les associations (COALLIA, France Terre d'Asile, PEP'50, Maison relais, Flers Agglo, Aide Sociale à l'enfance, structures de demandeurs d'asile en majorité) et par le Conseil Départemental pour les mineurs non accompagnés. Des personnes en situation irrégulière non prises en charge par les associations ont également été accompagnées.
- ✚ 57% des patients sont célibataires.
- ✚ 26% des mineurs non-accompagnés
- ✚ Le public souffre d'une grande précarité financière : 30% sont sans ressources et 7% bénéficient des minima sociaux.
5% du public perçoit un salaire. Pour autant, ce sont des emplois précaires, la plupart ne perçoit pas le SMIC.



Accompagnement médico-social :

La majorité des entretiens est réalisée en binôme : IDE/ASS, IDE/Médecin, ASS/Médecin. La secrétaire est présente à de nombreux entretiens pour la traduction et la coordination du parcours de soins.

Accueil et coordination :

La secrétaire assure la prise de contact avec le patient, oriente et facilite la communication entre les différents membres de l'équipe en transmettant les informations pertinentes pour planifier efficacement les entretiens avec les professionnels de la PASS.

Elle organise la prise des rendez-vous médicaux et accompagne certains patients vers des consultations ou pour aider à la traduction.

Elle recueille les informations administratives du patient, dans le respect strict des règles d'identitovigilance, et assure la bonne tenue du dossier médical.

Elle coordonne les échanges avec les professionnels de santé et les différents partenaires assurant une prise en charge efficace et globale des patients en situation de précarité.

Suivi Infirmier :

L'infirmière a accompagné 272 patients et a réalisé 571 entretiens. Elle effectue une première évaluation (recueil d'informations) suivie d'un premier bilan médical et réoriente vers le médecin et/ou l'assistante sociale. Elle coordonne le parcours de soins et construit avec l'assistante sociale le réseau partenarial. Ce premier bilan prépare la consultation médicale. Suite à la consultation, elle programme le parcours de soins envisagé pour le patient (prise de rendez-vous pour examens biologiques ou radiologiques, prise de rdv pour consultations avec un spécialiste ainsi que l'orientation au bureau des entrées pour son enregistrement.

L'infirmière participe à la sensibilisation des professionnels et des partenaires. Elle délivre les traitements.

Au cours de l'année 2023, l'infirmière a participé aux groupes de travail pour le Contrat Local de la ville de Flers et a œuvré sur l'élaboration de nouvelles conventions (ex : Convention entre la Maison Relais de Flers et la PASS).

Elle a réalisé des entretiens et des consultations à la Mission Locale et au Resto du cœur ainsi que sur le lieu de vie des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance et/ou aux bureaux de la PASS.

Suivi Médical :

Le médecin a une file active de 251 patients, elle a effectué 350 consultations. Elle réalise un bilan des primo-arrivants, mineurs et adultes. Elle oriente vers des spécialistes si besoin (cardiologue, néphrologue, gastro-entérologue, endocrinologue, ...).

A sa demande, certains patients ont bénéficié d'une deuxième, voire troisième consultation au sein de la PASS afin de finaliser la prise en charge et mieux organiser la suite des soins nécessaires. Elle reste ainsi le médecin référent pour des patients avec une pathologie chronique en attendant de les confier à un médecin traitant afin de coordonner leur parcours de soins. La difficulté majeure sur le territoire est l'orientation vers des médecins généralistes. Ces derniers ne prennent plus en charge de nouveaux patients.

Il est souvent difficile d'orienter vers certains spécialistes notamment les dentistes, ophtalmologues, dermatologues. Ces derniers ne prennent plus en charge de nouveaux patients. La PASS est régulièrement interpellée par des usagers qui n'ont plus de médecins traitants.

Si le passage à la PASS se limite à une visite unique « primo-arrivant » le médecin se réfère aux examens biologiques réalisés à la suite de cette consultation pour identifier les patients qui devraient être orientés à la vaccination.

Le médecin joue un rôle central pour faciliter l'accès aux différentes consultations auprès de ses confrères et consœurs en intra et en extra hospitalier en préparant des courriers d'orientation ou en appelant directement le spécialiste.

Suivi Social :

L'assistante de service social a accompagné 251 patients, elle a effectué 753 entretiens et/ou démarches.

Elle réalise une évaluation sociale et accompagne pour les démarches administratives qui permettront un accès aux soins. L'accompagnement peut-être sur du court, moyen ou long terme. L'accompagnement social se situe autour du soutien, de la mise en place d'un projet de vie individualisé. Le soutien se décline autour de quatre axes complémentaires : la relation de confiance, l'évaluation sociale, le suivi social, la relation d'aide.

Les problématiques récurrentes sont l'absence de couverture sociale et de ressources. Le public est fragile, en grande précarité, et rencontre des difficultés pour accéder à leurs droits.

Certains usagers sont en rupture de soins supérieure à 10 ans voire plus, en lien avec la précarité ou la crainte du monde médical.

L'assistante de service social construit avec l'infirmière le réseau partenarial. Elle participe également à la sensibilisation des professionnels et des partenaires.

Partenaires principaux :

- Coallia antennes de : Flers + La Ferté Macé + Domfront (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale/ Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile = CADA/ Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile = HUDA / 115)
- PEP'50 Perrou + Pointel pour les Mineurs Non Accompagnés
- Conseil Départemental du 61 Pôle Solidarités/Direction de l'Enfance et des Familles
- CMP antenne de Domfront et de Flers
- Secours populaire antenne de Flers
- Mission locale antenne de Flers
- ASTI Association de Solidarité avec Tous les Immigrés Secteurs de : Flers + La Ferté-Macé + Domfront
- Dispositif d'appui de la coordination de : Flers + La Ferté-Macé + Domfront
- Les CCAS et Mairie de Flers Agglo
- PASS de Vire
- CLAT
- Restos du cœur
- Dispositif d'accueil MNA « Les Ecureuils » Saint-Hilaire de Briouze
- ALTHEA Antenne de Flers
- DTAS Direction Territoriale de l'Action Sociale de Flers
- Centre de protection maternelle et infantile (PMI) – Flers
- Centre de vaccination CHU Caen
- France Terre d'Asile antenne d'Argentan.
- La CIMADE antenne d'Argentan
- Assistante de service social du Commissariat de Police de Flers

Aller vers :

Partenariat avec la Mairie + l'Education Nationale + le Conseil Départemental

Intervention sur site avec ou sans les partenaires. L'objectif étant de sensibiliser sur des problématiques soulevées et repérées : nutritionnelle, vaccination, sommeil, scolarité, insertion professionnelle, l'environnement.

✚ ASTI : Association de Solidarité avec Tous les Immigrés.

Orientation du public par ces derniers. Rdv individuel à l'association et/ou sur le CH Monod.

✚ COALLIA : Secteurs de Flers + La Ferté-Macé + Domfront

Coallia regroupe plusieurs services. Ils prennent en charge des réfugiés, des demandeurs d'Asile, des personnes Sans Domicile Fixe (le 115) et les Lits Halte Soins Santé.

En ce qui concerne les réfugiés ukrainiens, nous avons établi un protocole d'accueil avec les responsables du site.

Pour le public en demande d'Asile, nous effectuons une évaluation médico-sociale dès leur arrivée. La PASS est en lien toutes les semaines avec les intervenants sociaux de Coallia.

✚ PEP'50 :

Prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) de Perrou et de Pointel.

Des consultations médico-sociales sont programmées sur le site Monod en partenariat avec l'IDE en charge des MNA.

✚ Dispositif d'Appui à la Coordination :

Nous sommes sollicitées par l'IDE du DAC pour des patients en grande précarité.

✚ Dentiste:

Nous travaillons en collaboration avec le dentiste du Centre Hospitalier de Flers qui prend en charge les patients de la PASS ayant besoin d'une extraction dentaire. Nous avons régulièrement sollicité nos partenaires au sein de la PASS dentaire d'Alençon et du service d'odontologie d'Argentan.

Au vu de la difficulté pour l'obtention de rdv, nous avons dû étendre notre recherche au niveau géographique, obligeant les patients à faire plusieurs centaines de kilomètres.

Les Restos du Cœur :

Association basée sur Flers qui délivre des colis alimentaires. Nous réalisons des permanences sur le site. Certains bénéficiaires sont rencontrés pour une évaluation médico-sociale.

Rencontre avec la mairie de Flers :

L'infirmière référente de le PASS a participé à deux ateliers animés par la mairie concernant le Contrat Local de Santé.

Objectifs atteints en 2023

- Mise en place du COPIL en juin 2023
- Réorganisation du fonctionnement au sein de la PASS.
- Collaboration avec les infirmières référentes en éducation thérapeutique (diabète) afin d'affiner et d'optimiser la prise en charge du patient.
- Présentation des missions et du fonctionnement de la PASS lors d'une réunion Cadres de Santé au Centre Hospitalier de Flers.
- Intervention à l'Institut de Formation des Aides-Soignants.
- Formalisation du parcours SAU/PASS. Mise en place d'une fiche identification PASS au sein du service des urgences adultes et pédiatriques afin de repérer le public et sensibiliser le personnel soignant, médical et administratif.
- Formaliser le parcours UPEDIA/PASS et établir un outil de liaison
- Elaboration des conventions avec nos partenaires sociaux dans l'objectif de créer des permanences dans leurs locaux et être capables ainsi de mieux cibler et de plus vite atteindre un public en difficulté.

- Optimiser l'accueil et l'accompagnement du patient dans toutes les étapes de sa prise en charge (réduction des freins concernant la barrière de la langue grâce à la présence d'une secrétaire trilingue dans l'équipe).
- Concrétisation de l'ouverture de plages horaires sur le CH de Flers pour accès à la vaccination. Ce projet a vu le jour suite à une réflexion médicale entamée en 2022 autour de la vaccination entre la PASS et le médecin référent du CHU de Caen. Cette solution est une réponse concrète à la problématique de l'absence ou du retard de vaccination rencontrée chez la majorité des patients.

L'accompagnement et la guidance de Mme Tranchant, coordinatrice régionale des PASS, a contribué à l'élaboration et la concrétisation des projets en 2023.

Projets pour 2024 :

- Préparer le COPIL / PASS/ ARS qui aura lieu en juin 2024
- Elaborer les conventions de partenariat avec les maires pour faciliter l'accès au système de santé des personnes en situation de précarité et de les accompagner dans le droit commun médico-social.
- Rencontrer les maires afin de participer aux politiques de santé du territoire.
(Organisation d'une rencontre commune avec les maires)
- Optimiser la collaboration avec la coordination régionale : structure ressource
- Créer un partenariat avec l'infirmière ASALEE
- Programmer des interventions dans les IFAS et IFSI afin de présenter aux futurs professionnels les missions de la PASS
- Continuer de développer le partenariat avec les diverses associations du territoire.

Conclusion

L'équipe de la PASS s'est réorganisée en valorisant le rôle de chacun assurant ainsi une fluidité dans la prise en charge.

L'année 2023 est synonyme de collaboration et de partenariat. La réussite de l'organisation des parcours des soins résulte de la relation de confiance établie avec les partenaires sociaux.

L'arrivée au cours de l'année 2023 de plusieurs familles présentant des pathologies chroniques a complexifié le parcours de soins. La recherche de spécialistes, absents sur le territoire a nécessité un temps important pour ces accompagnements. L'accomplissement de nos missions dépend de plusieurs facteurs et en particulier le manque de médecins généralistes, de dentistes et d'ophtalmologues sur le secteur.

L'un des projets pour l'année 2024 est de rencontrer les Maires de l'agglomération flérienne afin de présenter le dispositif PASS et favoriser l'accès aux publics fragilisés et éloignés du soin.